



## Notice d'information sur l'usage du DCC

---

### Contexte

L'importance croissante d'échanges entre les professionnels de santé lors de la prise en charge d'un patient a fait apparaître un besoin fort en outils de communication adaptés à ces nouveaux modes de fonctionnement. Parmi ces outils, on trouve la plateforme des Dossiers Dématérialisés des Réseaux de la Région (D2R2), dont un des composants est le Dossier Communicant en Cancérologie (DCC). Celui-ci permet le partage en temps réel de documents (Compte Rendu (CR) de Réunion de Concertation Pluridisciplinaire (RCP), CR d'anatomopathologie, CR hospitalier, ...) et de données médicales concernant un patient entre les différents professionnels de santé formant l'équipe soignante du patient.

La plaquette de D2R2 est disponible sur le site du RCA à l'adresse : [http://www.canceraquitaine.org/rca/pro/SI\\_liens.php](http://www.canceraquitaine.org/rca/pro/SI_liens.php)

De plus, par mesure de sécurité et de confidentialité, la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés) impose que tout échange d'informations de santé ne puisse se faire que de manière sécurisée afin de garantir l'intégrité et la confidentialité des données qui sont échangées. Pour cela, l'usage de la Carte de Professionnel de Santé (**CPS**) s'avère fondamentale en proposant une identification et une authentification forte des acteurs.

### Utilisation

Les usages du DCC sont multiples et avec l'accroissement du nombre d'utilisateurs, ils vont se diversifier. Aujourd'hui, le DCC peut être utilisé par :

- Les Centres de Coordination en Cancérologie (3C) pour alimenter le dossier DCC des patients avec les comptes rendus de RCP, et prendre connaissance du dossier,
- Les établissements de santé communicants qui peuvent envoyer dans le dossier DCC différents types de documents,
- Les médecins libéraux qui peuvent accéder au DCC afin de prendre connaissance des informations de santé des patients dont ils ont la charge et qui les y autorisent. Ils peuvent alors à leur tour alimenter le dossier à l'aide des prescriptions ou comptes rendus de consultation qu'ils ont pu réaliser.

### Pré requis : les éléments nécessaires

Afin de pouvoir utiliser ce service, les 3 éléments suivants sont nécessaires :

- **Une carte de type « Carte Professionnel de Santé »** valide (non opposée, non périmée) ainsi que son code porteur. Ces cartes peuvent être de plusieurs types en fonction de la profession du demandeur et de son activité. **Le premier type** est la **Carte de Professionnel de Santé (CPS)**. Elle peut être délivrée à toute personne exerçant une activité autour du patient (médecin, pharmacien, kiné...). **Le second type** concerne le personnel non soignant (les secrétaires médicales par exemple) avec des **Cartes de Professionnels d'Etablissement (CPE)**. Ces cartes doivent être demandées directement auprès de l'organisme en charge de leur gestion : le GIP-CPS, dont l'adresse du site est la suivante : <http://www.gip-cps.fr>.
- **Un lecteur de carte CPS**. Ce lecteur de carte à puce doit être certifié par le GIP-CPS (émetteur des cartes du même nom), il est nécessaire pour la signature électronique des



documents. Afin de permettre l'usage de la carte vitale du patient et ainsi d'obtenir une identification fiable du patient, un lecteur de carte bi-fente (CPS, vitale) est préconisé.

- o **Une connexion internet.**

## Comment s'inscrire ? Les étapes

L'inscription sur la plateforme de télésanté régionale est nécessaire pour pouvoir utiliser ses différents services (dossiers réseaux, messagerie).

1. Aller sur le site internet <http://www.canceraquitaine.org>.
2. Cliquer sur « Dossier Communiquant de Cancérologie » (dans le menu situé dans la partie gauche de l'écran)
3. La fenêtre qui apparaît permet de se connecter ou de s'inscrire à la plateforme (lien sur la droite de l'écran). La première partie de l'inscription se fait avec la récupération automatique (après saisie du code porteur de la carte) de certaines informations vous concernant et le pré remplissage du formulaire d'inscription. Vérifier ces informations afin que vous puissiez être correctement identifié par la suite. Le deuxième formulaire vous permet de sélectionner le réseau auquel vous souhaitez vous inscrire. Vous devez choisir « Dossier Communicant de Cancérologie - Réseau de Cancérologie d'Aquitaine (RCA) ». Une demande est alors transmise à l'équipe du RCA, qui procédera à la validation de votre compte. Dès la notification par mail de cette validation, vous pouvez vous connecter au DCC.

*Note importante : assurez-vous que l'adresse de messagerie que vous saisissez lors de votre inscription est bien valide car c'est à cette adresse que vous recevrez la notification de validation de votre inscription.*

## Comment se connecter ? Les étapes

1. Aller sur le site internet <http://www.canceraquitaine.org>.
2. Cliquer sur « Dossier Communiquant de Cancérologie » (dans le menu situé dans la partie gauche de l'écran)
3. Choisir le mode de connexion souhaité. Ce doit forcément être par lecteur fixe (appelé lecteur CPS sur le site) ou nomade (appelé calculette CPS) car le niveau de sécurité proposé par l'accès à l'aide d'un identifiant et d'un mot de passe est insuffisant pour toute accès à de la donnée pouvant être nominative. Ce mode de connexion est donc réservé à la partie de gestion de documents non nominatifs du portail.

## Utilisation du DCC

Le DCC est accessible soit **par Internet via le site du RCA**, soit **par un logiciel métier communicant compatible**.

Un guide d'utilisation de l'application Web est disponible dans les documents utiles du RCA à l'adresse suivante : [http://www.canceraquitaine.org/rca/pro/SI\\_liens.php](http://www.canceraquitaine.org/rca/pro/SI_liens.php). Ce document décrit en détails l'utilisation de D2R2, dont le DCC est une déclinaison.

**Un des pré-requis à l'ouverture d'un dossier partagé DCC est l'information et le consentement préalable du patient (ces documents sont disponibles eux aussi sur le site du RCA à l'adresse donnée ci-dessus).** Une fois ce consentement recueilli, le dossier DCC du patient peut être créé. Si vous êtes le créateur de ce dossier ou si le patient vous y a autorisé via sa carte vitale, vous serez automatiquement mandatés pour consulter et alimenter le dossier.



## En cas de problème

- Pour l'utilisation du DCC : Télésanté Aquitaine (TSA), administrateur de la plateforme peut-être contacté au 05.56.90.90.90 ou par email à l'adresse [exploitation@sante-aquitaine.org](mailto:exploitation@sante-aquitaine.org).
- Pour toutes les questions relatives à la carte CPS, à ses usages et son acquisition, vous pouvez aller sur le site du GIP-CPS : <http://www.gip-cps.fr> ou bien contacter leur centre d'assistance en composant le 0 825 85 2000 (0,15€ ttc/min).
- Un diaporama détaillant les procédures d'acquisition des cartes est disponible à l'adresse : [http://www.gip-cps.fr/pdf/etablissements/GIP\\_CPS\\_KIT\\_090401\\_V1.0.pps](http://www.gip-cps.fr/pdf/etablissements/GIP_CPS_KIT_090401_V1.0.pps). Il permet de connaître la marche à suivre en fonction du niveau d'équipement de l'établissement.
- Contacts DCC au Réseau de cancérologie d'Aquitaine :  
Franck Jouson ([fjouson@canceraquitaine.org](mailto:fjouson@canceraquitaine.org)) au 05.56.33.04.82  
ou Arnaud Malfilatre ([amalfilatre@canceraquitaine.org](mailto:amalfilatre@canceraquitaine.org)) au 05.56.33.04.97